

## La Vie Chère

— 0 —  
*Seules dans le monde, la France et l'Espagne subissent encore une hausse sur les denrées alimentaires*

La Revue Internationale du Travail que publie mensuellement le B.I.T., donne, dans son numéro de février une statistique impressionnante. C'est le tableau avec nombres-indices des prix des denrées alimentaires dans les principaux pays du monde, de janvier à décembre 1930.

Or dans tous les pays, aussi bien en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, en Italie, qu'en Afrique du Sud, au Japon, en Australie ou dans les Indes, le nombre-indice des prix des denrées alimentaires a diminué de janvier à décembre 1930, sauf dans deux pays : la France et l'Espagne.

En France, à Paris, il est passé de 609 à 649. En Espagne, il est passé, à Madrid, de 182 à 196 ; à Barcelone, de

176 à 178 ; dans ces deux dernières villes, la statistique s'arrête à novembre.

En ce qui concerne l'Espagne, celle-ci est dans une situation politique troublée et sa monnaie, la peseta, a subi une crise sérieuse, ce qui peut expliquer cette légère hausse.

Mais pour la France, quelle raison trouver pour expliquer une augmentation du prix des denrées ?

Peut-on l'attribuer uniquement aux Assurances sociales ? En vérité ce serait trop commode... et les Assurances sociales existent ailleurs qu'en France.

A notre avis, il y a une cause plus grave, plus profonde et qui touche à notre régime parlementaire lui-même.

Les gros producteurs ont pris, depuis la guerre, l'habitude de faire des bénéfices considérables et à l'heure actuelle encore, ils ne se résignent pas à prendre leur part de la crise économique. Ils ne veulent faire aucun effort pour abaisser leur prix de revient soit par un meilleur outillage, soit par des ententes régionales.

Pour éviter la concurrence étrangère, ils trouvent plus simple de réclamer à hauts cris des augmentations des droits de douane... et comme les gros producteurs sont de gros électeurs, ils les obtiennent.

Voici ce qu'écrit à ce sujet notre collaborateur M. Vollaëys, dans le *Grand Echo de l'Aisne* :

*Comme les beurres de Danemark sont, malgré le droit de douane actuel, meilleur marché que les beurres de Charente, les producteurs charentais demandent le relèvement du droit. Or, les fabricants de beurre danois gagnent de l'argent, mais ils sont merveilleusement outillés et organisés en coopératives de production. Là où il faudrait organiser, rationaliser la production, on implore de l'Etat un droit de douane supplémentaire. Résultat, le consommateur paiera le beurre plus cher, et ne croyez pas pour cela que le producteur, enlisé dans sa routine, gagnera un sou de plus.*

Cet exemple, pris au hasard, est bien typique, car il montre le vice non seulement de notre régime économique, mais de notre régime administratif et législatif : politique de paresse, politique du moindre effort. Personne n'a le courage de toucher aux vieilles traditions, aux vieilles méthodes périmées, parce qu'il faudrait toucher à des intérêts particuliers puissants.

Si l'on ajoute à cela une indulgence qui touche à l'aveuglement en ce qui concerne les bénéfices des intermédiaires, on comprendra que nous, femmes consommatrices et contribuables, nous ayons le droit de nous plaindre de ceux qui nous gouvernent. Et en attendant que nous ayons obtenu le droit de nous mêler du ménage de la Cité et de l'Etat, nous demandons que l'on nomme un « dictateur aux vivres » chargé de défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers.

G. Brunshvieg.

2-268 - 07/03/1931